

Document de référence pour le service de transport Uashat mak Mani-utenam



Secteur de l'éducation ITUM

Comité de gestion du Secteur Éducation ITUM

Dernière mise à jour : 27-07-2020



Transport scolaire



TRANSPORT SCOLAIRE POUR LA PÉRIODE DU 6 AU 26 AOÛT 2020



ÉCOLES PRIMAIRES – JOHNNY PILOT ET TSHISHTESHINU

Pour la période du 6 au 26 août 2020, les élèves se présenteront soit l'avant-midi ou l'après-midi selon les groupes auxquels ils seront assignés. L'horaire des cours est le suivant :

Avant-midi

8H15 à 11H30

Après-midi

13H15 à 15H30



ÉCOLE SECONDAIRE – MANIKANETISH

L'horaire des cours est le suivant :

Avant-midi

8H30 à 11H20

Après-midi

13H00 à 15H40

Afin de bien orienter les élèves pour l'adoption des bonnes pratiques sécuritaires, un agent sanitaire sera assigné dans chaque autobus, cet agent apportera assistance auprès du chauffeur pour l'application des mesures décrites dans le présent document.

Pour les véhicules qui serviront au transport des élèves des écoles d'ITUM, ces derniers devront être désinfectés directement aux installations de la commission scolaire du Fer après chaque voyage des jeunes. Le chauffeur pourra stationner l'autobus à son domicile à sa convenance si sa demeure est à Mani-utenam. Si tel n'est pas le cas, l'autobus pourra être stationné aux stationnements de la commission scolaire.



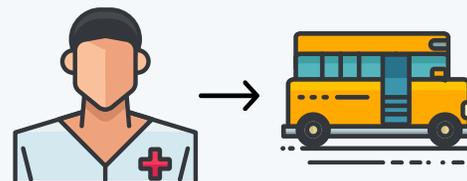
Transport scolaire



MARCHE À SUIVRE

1/3

- 1** Pour s'assurer de la bonne marche et d'orienter convenablement les utilisateurs du transport dans les premières semaines, un agent sanitaire sera assigné (6 semaines minimum) par autobus pour s'assurer que chaque enfant ne présente aucun symptôme s'apparentant au COVID et pour l'application des mesures à l'intérieur du transport scolaire.



- 2** Le port du masque et des lunettes de sécurité est obligatoire pour le chauffeur et l'agent sanitaire en tout temps lors des déplacements en présence des élèves.



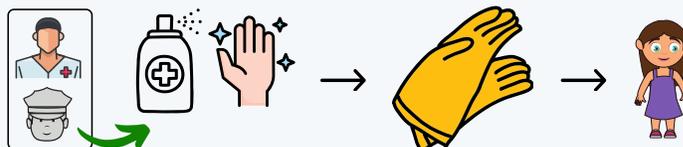
- 3** Le lavage des mains devra se faire régulièrement et surtout avant d'enfiler le masque de protection, avant et après le retrait de celui-ci.



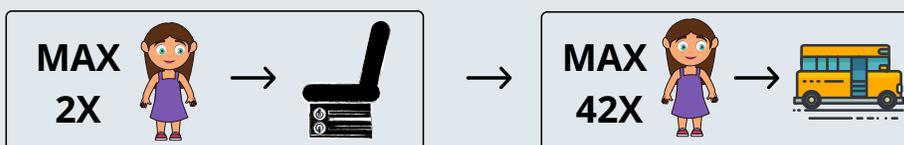
- 4** Le masque doit être déposé dans un sac propre en prévision de sa réutilisation pour les masques en tissu



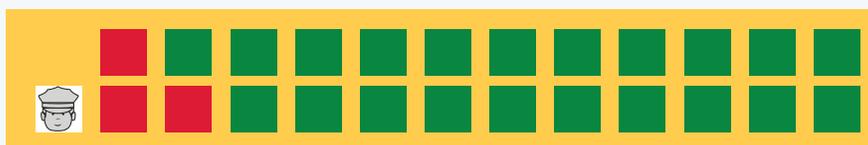
- 5** Dans le cas d'une intervention directe auprès d'un élève pour lui porter assistance, l'adulte doit se munir de gants, les mains doivent être désinfectées avant de les enfiler et après le retrait des gants



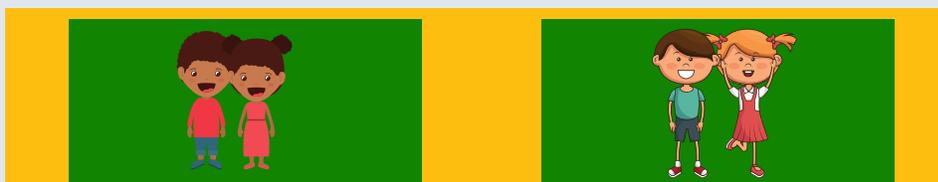
- 6** Deux élèves par banc au maximum, portant ainsi à 42 le nombre d'élèves pouvant voyager dans le même autobus



- 7** Libérer les deux premières rangées des bancs derrière le banc du chauffeur et la première rangée du côté droit de l'autobus.



- 8** Les enfants d'un même ménage (frère, sœur, cousin, cousine) devraient être placés ensemble dans l'autobus





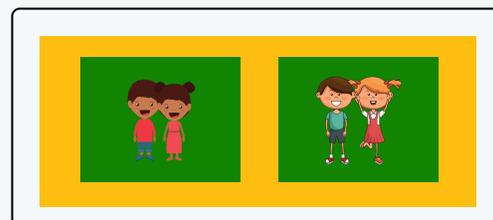
Transport scolaire



MARCHE À SUIVRE

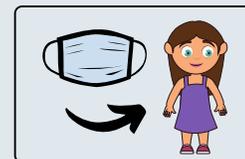
2/3

- 9** Les élèves devront, dans la mesure du possible, demeurer ensemble sur le même banc chaque jour (prise de photo pour référence ultérieure dans la journée). Permettra d'avoir un environnement connu autour de l'enfant, dans le cas d'une étude épidémiologique.



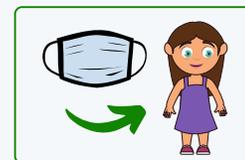
- 10** Le port du couvre-visage pour enfant (enseignement à faire) à l'intérieur du véhicule sera fortement recommandé pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. Si l'enfant n'a pas de couvre-visage personnel, aucun masque jetable ne sera fourni pour le moment.

**Moins de 12 ans
Recommandé**



- 11** Couvre-visage obligatoire pour la clientèle du secondaire (12 ans et plus). Les élèves devront fournir leur propre couvre-visage. Une formation sera donnée à ces derniers. S'ils n'en ont pas en leur possession ou en cas d'oubli, un masque jetable pour adulte leur sera fourni le temps du transport. Important de responsabiliser les jeunes à apporter un couvre-visage propre à tous les jours

**12 ans et plus
OBLIGATOIRE**



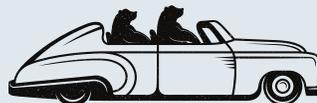
- 12** Du gel antiseptique pour les mains sera mis à la disposition des élèves à leur entrée dans l'autobus.



- 13** La désinfection de l'autobus devra être effectuée entre chaque groupe d'élèves transportés



- 14** Encourager fortement les parents qui le peuvent d'assurer le transport de leur enfant





Transport scolaire



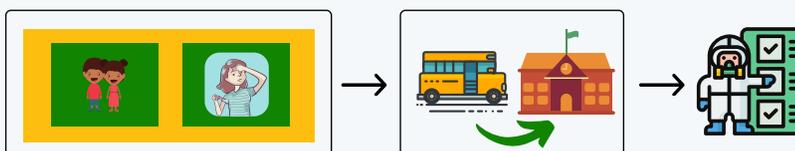
MARCHE À SUIVRE

3/3

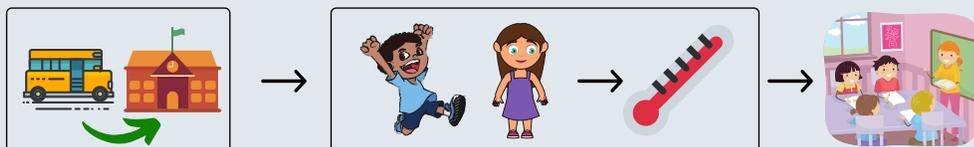
- 15-A** Si symptômes, l'enfant ne pourra prendre l'autobus et le parent devra appeler à la Direction de la Santé Publique (DSP, 1877-644-4545) afin que l'enfant soit évalué.



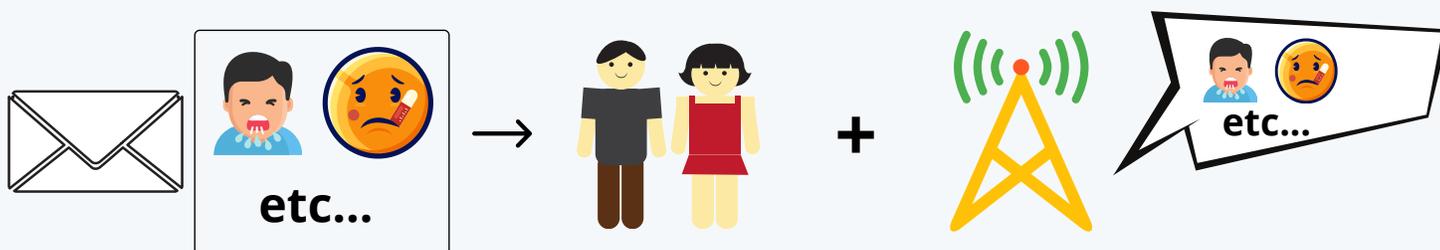
- 15-B** Si le parent est absent de la maison, l'enfant sera installé seul dans son banc et il sera amené à l'école pour procédure régulière de maladie/"d'urgence COVID"



- 16** À l'arrivée à l'école, chaque enfant sera testé par la prise de température avant l'intégration dans les cours



- 17** Une communication sera envoyée aux parents pour les sensibiliser sur leur responsabilité à s'assurer que leur enfant peut prendre l'autobus et aller à l'école de façon sécuritaire (un document d'informations sera distribué aux parents en lien avec les signes à observer chez l'enfant et la procédure du port du masque de façon sécuritaire - une capsule radiophonique sera en diffusion)



- 18** Ouvrir les fenêtres lorsque possible afin de créer une plus grande aération. Aérer l'habitacle le plus souvent possible, si la température le permet, et ne pas mettre la ventilation en mode recirculation d'air.





Transport scolaire



SYMPTÔMES DE COVID-19

Si un jeune ou un adulte assigné au transport scolaire présente les symptômes suivants, appeler le 1 877 644-4545 :

1 Apparition ou aggravation d'une toux



2 Fièvre (température de 38 degrés et plus par la bouche)

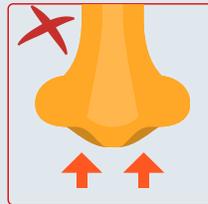


38°C et +

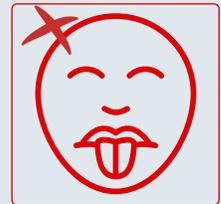
3 Difficulté respiratoire



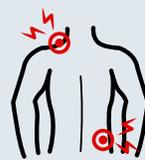
4 Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte du goût



avec ou sans



5 Un symptôme général (douleurs musculaires, mal de tête, fatigue intense ou perte importante de l'appétit)



ou



ou



ou



6 Mal de gorge



7 Diarrhée





Transport scolaire



MESURES DE PROTECTION

1/4

Comme le soulignent les Lignes directrices fédérales pour assurer la sécurité des conducteurs de véhicules commerciaux, les interventions éprouvées pour limiter la propagation de la COVID-19 comprennent : le lavage des mains, le nettoyage régulier des surfaces couramment touchées et le respect de l'éloignement physique en maintenant une distance de deux mètres avec les autres personnes. Il est essentiel que ces mesures soient maintenues.

HYGIÈNE DES MAINS

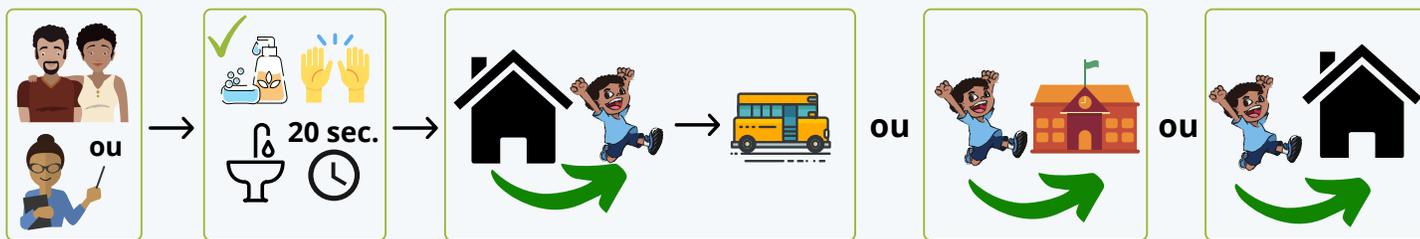
- 1 Le lavage des mains avec de l'eau et du savon pendant 20 secondes demeure le moyen le plus efficace de réduire la propagation de la COVID-19 y compris avant et après les trajets. Une solution hydro-alcoolisée pourra être utilisée en remplacement si aucune installation n'est accessible



ou



- 2 Les parents ou les enseignants doivent rappeler aux enfants de se laver les mains à l'eau et au savon pendant 20 secondes avant de quitter la maison pour prendre l'autobus, lorsqu'ils arrivent à l'école, lorsqu'ils quittent l'école avant de prendre l'autobus et lorsqu'ils rentrent à la maison



- 3 Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec les mains ou des gants.





Transport scolaire



MESURES DE PROTECTION

2/4

DÉSINFECTION

- 1** Assurez-vous que les surfaces intérieures des autobus scolaires sont nettoyées avec un désinfectant.

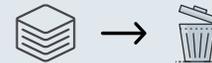


- 2** Les équipements suivants doivent être disponibles pour le nettoyage

- A** Un équipement de protection individuelle (conformément au protocole de santé et sécurité de l'exploitant)



- B** Des chiffons jetables



- C** Des serviettes en papier et des matériaux absorbants



- D** Des sacs et du ruban adhésif pour l'élimination des déchets

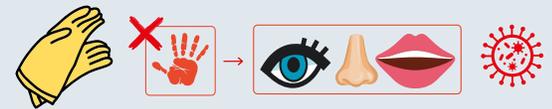


- E** Des produits de nettoyage et de désinfection



- 3** Le nettoyage est une première étape essentielle pour désinfecter les surfaces touchées. En général, lors du nettoyage de l'intérieur des autobus scolaires

- A** Mettez des gants jetables et imperméables. Évitez tout contact des mains avec le visage, en particulier le nez et les yeux. Évitez tout contact direct avec les zones contaminées



- B** Pour le nettoyage et la désinfection de routine, et pour les zones potentiellement contaminées par la COVID-19, il est recommandé d'utiliser un désinfectant pour surfaces dures autorisé par Santé Canada



- C** Suivez les instructions du fabricant pour les taux de dilution, les temps de contact et les conditions spécifiques à la surface



- D** Évitez l'eau de Javel, sauf sur les plastiques simples. N'utilisez pas de solvants





MESURES DE PROTECTION

3/4

DÉSINFECTION

4 Les surfaces à forte sollicitation dans les autobus scolaires qui doivent être régulièrement nettoyées comprennent, entre autres, les surfaces suivantes

A Les sièges



B La rampe intérieure



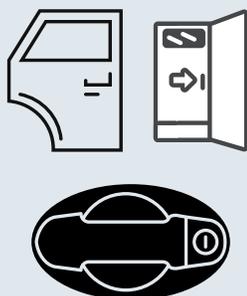
C Les planchers



D Les fenêtres intérieures et la partie du mur située sous les fenêtres des passagers



E Les poignées de porte intérieures et extérieures (y compris la commande manuelle de la porte de service), les poignées de porte intérieures, les coussins et les accoudoirs



F Les clés



G Le volant



H Le levier de changement de vitesse et la console



D Le tableau de bord



E Les inverseurs des clignotants et des essuie-glaces



C Le siège du conducteur et les leviers de réglage



D Le plastique amovible à proximité du chauffeur



E Toutes les autres pièces couramment utilisées et susceptibles d'avoir été touchées

Etc...



MESURES DE PROTECTION

4/4

DÉSINFECTION

- 5** Jetez les chiffons de désinfection souillés, les gants jetables et tout autre article en contact avec les surfaces contaminées dans un sac à déchets



- 6** Scellez le sac à déchets et jetez-le dans une poubelle



- 7** Les chiffons réutilisables utilisés doivent être conservés dans un sac jetable scellé jusqu'à ce qu'ils puissent être lavés



- 8** Lavez-vous les mains lorsque vous avez terminé en utilisant des techniques de lavage des mains appropriées



AFFICHES À METTRE DANS L'AUTOBUS (VOIR ANNEXE)

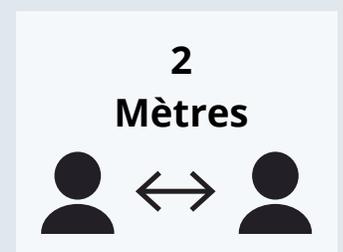
- 1** Hygiène respiratoire



- 1** Hygiène des mains pour enfants



- 1** Repères visuels 2 mètres





Transport scolaire



MESURES DE PROTECTION POUR LE CHAUFFEUR D'AUTOBUS

1/2

Dans les autobus, sauf dans les autobus utilisés pour le transport adapté, lorsque la barrière physique n'est pas installée au poste du conducteur, envisager

- A** De condamner les premiers bancs pour respecter la distance de 2 mètres avec le conducteur



- B** D'indiquer, par un tracé sur le plancher à 2 mètres du poste du conducteur, la ligne de séparation entre les clients et le conducteur



- C** Privilégier les équipes les plus petites et les plus stables possibles, pour tout le quart de travail, autant que possible, et éviter de partager des objets



- D** Compléter les outils de suivi permettant d'assurer la traçabilité en cas de besoin



Les équipements de protection individuelle appropriés sont fournis (protection respiratoire, oculaire, et cutané [si nécessaire]) pour les conducteurs affectés au transport adapté ou lors d'une tâche nécessitant d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne, sans barrière physique, totalisant plus de 15 minutes par quart de travail. Une formation sera donnée aux chauffeurs et aux agents sanitaires par les ressources spécialisées du transport scolaire



Si



Moins de 2 m. + Plus de 15 min.

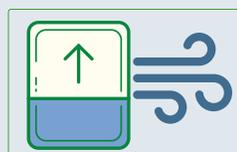
- F** Chaque chauffeur devra porter un masque et des lunettes de sécurité en tout temps en présence des élèves lors des déplacements



- G** Nettoyer et désinfecter les protections oculaires utilisées (lunettes de protection ou visière) au besoin



- H** Si la température le permet, ouvrir les fenêtres des autobus pour permettre une ventilation et ne pas mettre la ventilation en mode recirculation d'air



ne pas





Transport scolaire



MESURES DE PROTECTION POUR LE CHAUFFEUR D'AUTOBUS

2/2

LAVAGE DES VÊTEMENTS

- 1 Laver les vêtements portés au travail après chaque journée, conformément aux instructions du fabricant en utilisant le réglage d'eau le plus chaud approprié pour ces articles et le détergent habituel. Ceux-ci n'ont pas à être lavés séparément des autres vêtements



- 2 Éviter de secouer les vêtements souillés



SI UN CHAUFFEUR COMMENCE À RESSENTIR DES SYMPTÔMES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

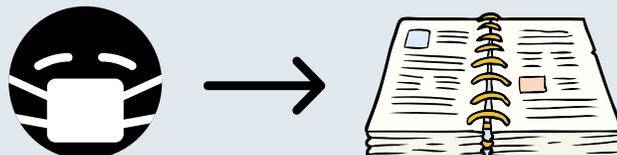
- 1 Lui faire porter un masque de procédure médicale de qualité et lui demander de s'isoler à la maison



- 2 Lui demander d'appeler le 1 877 644-4545 pour obtenir des consignes

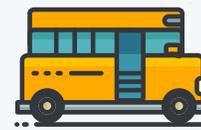


- 3 La personne symptomatique devra consulter le Guide autosoins pour plus de détails





Transport scolaire



OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

- 1** L'employeur a l'obligation de protéger la santé et d'assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs. La Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) exige que l'employeur prenne toutes les mesures nécessaires pour y parvenir (article 51).
- 2** L'employeur doit s'assurer que les mesures de prévention habituellement mises en œuvre sont toujours adaptées. Sinon, il doit les modifier pour protéger les travailleuses et les travailleurs contre les risques de contamination.
- 3** L'employeur doit également les informer sur les risques liés à leur travail, y compris ceux liés à la COVID-19. Il doit également leur assurer la formation, la supervision et l'entraînement appropriés afin que tous aient l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui leur est confié.

OBLIGATIONS DES EMPLOYÉS

- 1** Chaque employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique, et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail (article 49 de la CSST). Pour ce faire, il doit respecter les règles et les mesures mises en application dans le contexte de la COVID-19, au même titre que les autres règles appliquées dans le milieu de travail. L'employé doit aussi participer à l'identification et à l'élimination des risques. S'il voit des risques ou s'il a des suggestions à cet égard, il doit en faire part au comité de santé et de sécurité, à son supérieur ou à un représentant de l'employeur.
- 2** Signature d'un contrat pour les employés et l'employeur pour le respect des conditions – voir annexe



Transport scolaire



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- 1 <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2153B-Fiche-Transport-Collectif.pdf>
- 2 <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC900-1082-Affichette-Transport-Collectif.pdf>
- 3 <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/#c52684>
- 4 <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2153-Guide-Transport-Collectif.pdf>
- 5 <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2938-taxi-covoiturage-cab-covid19.pdf>
- 6 <https://www2.tc.gc.ca/fr/services/routier/directives-federales-pour-exploitation-autobus-scolaires-pendant-pandemie-covid-19.html>
- 7 <https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/installation-cloisons-protection-covid-19.pdf>
- 8 <https://www.inspq.qc.ca/publications/3001-utilisation-cloisons-voitures-covid19>

Annexes



Suivi du nettoyage de l'autobus

Numéro d'autobus:	
Conducteur (trice) :	Date :

Cocher les tâches dès qu'elles sont faites :

Favoriser la désinfection avant et après les transports des élèves.

Dans chaque autobus, désinfecter		Tr. 1	Tr. 2	Tr. 3
1	Les sièges			
2	La rampe intérieure			
3	Les planchers			
4	Les fenêtres intérieures et la partie du mur située sous les fenêtres des passagers			
5	Les poignées de porte intérieures et extérieures (y compris la commande manuelle de la porte de service), les poignées de porte intérieures, les coussins et les accoudoirs			
6	Les clés			
7	Le volant			
8	Le levier de changement de vitesse et la console			
9	Le tableau de bord			
10	Les inverseurs des clignotants et des essuie-glaces			
11	Le siège du conducteur et les leviers de réglage			
12	Le plastique amovible à proximité du chauffeur			
13	Toutes les autres pièces couramment utilisées et susceptibles d'avoir été touchées			
14	Jetez les chiffons de désinfection souillés, les gants jetables et tout autre article en contact avec les surfaces contaminées dans un sac à déchets			
15	Scellez le sac à déchets et jetez-le dans une poubelle			
16	Les chiffons réutilisables utilisés doivent être conservés dans un sac jetable scellé jusqu'à ce qu'ils puissent être lavés			
17	Lavez-vous les mains lorsque vous avez terminé en utilisant des techniques de lavage des mains appropriées			

N.B. À compléter et à remettre au coordonnateur du transport dans le rapport hebdomadaire.



Contrat d'engagement Conducteur d'autobus & Agent sanitaire

Mesures sanitaires

- La distanciation physique sera assurée par les 2 bancs vides derrière le siège du conducteur et un banc vide du côté droit de l'autobus. Aucun élève ne pourra s'y asseoir.
- Le conducteur et l'agent sanitaire devront porter un équipement de protection individuel (EPI) lorsqu'il sera impossible de maintenir une distance de 2 mètres avec les enfants (une protection respiratoire et des lunettes de protection seront fournies). Et ce, même si tous portent leur couvre-visage.
Une formation sur le port et le retrait adéquat des EPI vous sera offerte.
- Le port du couvre-visage sera recommandé chez les enfants de moins de 12 ans. Pour les enfants de plus de 12 ans (au secondaire), le port du couvre-visage sera obligatoire. Vous devrez refuser l'accès à un jeune qui n'aurait pas son masque ou qui refuserait de le porter. Des masques jetables seront mis à votre disposition en cas de besoin. Insister pour que le jeune utilise son propre couvre-visage.
- Les élèves devront toujours être assis au même endroit dans l'autobus, jour après jour. On priorisera les duos frères et soeurs, cousins-cousines sur la même banquette, maximum 2 enfants par banc. Vous pourrez prendre une photo pour consultation ultérieure au besoin.
- La désinfection de l'autobus devra être réalisée **après le transport de chaque groupe d'élèves** (donc au minimum 2 fois par jour) et ce, de façon **très rigoureuse**, afin de diminuer les risque de propagation du virus. Un produit désinfectant sera fourni à ces fins. Une liste non-exhaustive des items à désinfecter sera mise à votre disposition comme guide. Une formation pour une désinfection adéquate vous sera donnée.
- Si la température le permet, ouvrez les fenêtres de l'autobus afin d'aérer l'habitacle le plus souvent possible. Par exemple, lors de la désinfection.
Éviter de mettre la ventilation de l'autobus en mode *recirculation d'air*.
- De la solution hydro-alcoolique sera installée à l'entrée de l'autobus pour tous.



- Lavage de mains: Vous devrez vous désinfecter les mains avant et après votre transport, avant et après avoir été porter assistance à un enfant, avant et après avoir mis ou retiré votre masque, etc.
- À la fin de votre journée, il vous sera demandé de laver vos vêtements et votre couvre-visage. Éviter de secouer les vêtements souillés. Vous pourrez les laver avec ceux des autres membres de la famille. Si possible, lavez vos vêtements à l'eau chaude au cycle normal (environ 30 minutes).
- Si vous commencez à ressentir des symptômes s'apparentant au COVID-19, vous devrez vous isoler à la maison et appeler à la Direction générale de la santé publique (DSP) au 1-877-644-4545. Par la suite, avisez votre supérieur que vous ne pourrez vous présenter au travail et des recommandations émises par la DSP.

Obligations de l'employeur

L'employeur a l'obligation de protéger la santé et d'assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs. La *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) exige que l'employeur prenne toutes les mesures nécessaires pour y parvenir (article 51).

L'employeur doit s'assurer que les mesures de prévention habituellement mises en œuvre sont toujours adaptées. Sinon, il doit les modifier pour protéger les travailleuses et les travailleurs contre les risques de contamination.

L'employeur doit également les informer sur les risques liés à leur travail, y compris ceux liés à la COVID-19. Il doit également leur assurer la formation, la supervision et l'entraînement appropriés afin que tous aient l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui leur est confié.

Obligations du travailleur et de la travailleuse

Chaque travailleuse ou travailleur a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique, et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail (article 49 de la LSST). Pour ce faire, il doit respecter les règles et les mesures mises en application dans le contexte de la COVID-19, au même titre que les autres règles appliquées dans le milieu de travail. La travailleuse ou le travailleur doit aussi participer à l'identification et à l'élimination des risques. S'il voit des risques ou s'il a des suggestions à cet égard, il doit en faire part au comité de santé et de sécurité (s'il y en a un), à son supérieur ou à un représentant de l'employeur.



**INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK
MANI-UTENAM**

Contrat

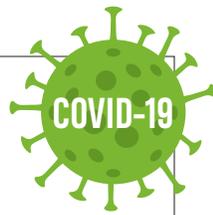
Suite à la lecture de ce document, j'atteste avoir pris connaissance des mesures mises en place pour assurer ma sécurité et celles des enfants qui seront à bord de mon véhicule.

Je partagerai toute situation qui soulève un questionnement ou un risque pour moi ou les enfants à mon supérieur immédiat afin que des mesures soient prises pour améliorer la situation.

Je comprends que la réussite et le maintien d'un milieu sécuritaire pour tous relève aussi de ma responsabilité. Je m'engage donc à respecter de façon rigoureuse les mesures sanitaires prévues à cet effet et à les faire respecter.

Signature

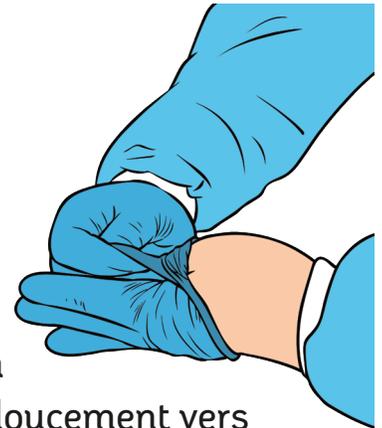
Date



COMMENT RETIRER DES GANTS



- 1** Pour retirer les gants, saisir la surface extérieure d'un des gants en le pinçant au niveau de la paume.



- 2** Écarter le gant de la paume en le tirant doucement vers les doigts pour éviter les éclaboussures. Le retourner sur lui-même.



- 3** Le chiffonner en boule et le garder dans la main gantée.



- 4** Glisser l'index et le majeur dénudés sous la bande de l'autre gant sans toucher l'extérieur.



- 5** Écarter le gant de la paume en le tirant avec les doigts puis le retourner sur lui-même. L'étirer pour que le premier gant entre. Puis jeter les gants dans le contenant approprié. Se laver les mains.

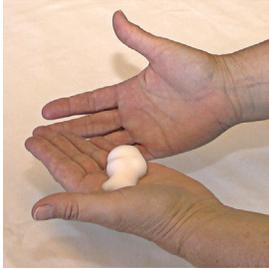


Solution hydro-alcoolique (SHA)

PRÉVENTION DES INFECTIONS

Gardez les ongles courts sans vernis
et ne portez ni ongles artificiels, ni bijoux.

1



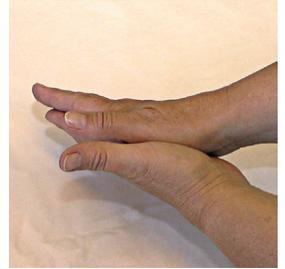
Dans la paume de la main, appliquez la quantité de produit prescrite par le fabricant.

2



Trempez le bout des doigts dans le produit ; transférez le reste dans l'autre main et trempez-y le bout des doigts.

3



Frottez les mains, paume contre paume.

4



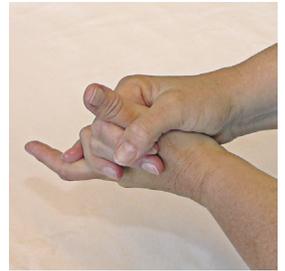
Entrelacez les doigts et frottez.

5



Frottez en alternance le dos d'une main avec la paume de l'autre.

6



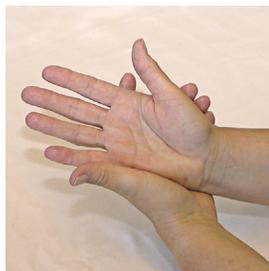
Encerclez les pouces avec la main opposée et frottez.

7



Frottez chacun des poignets.

8



Laissez sécher à l'air ou frottez jusqu'à ce que les mains soient sèches.

9



Ne pas essuyer les mains.



Zones souvent oubliées
lors du lavage

MISE EN GARDE

Utilisez la solution hydro-alcoolique (SHA) uniquement sur des mains sèches : l'humidité dilue le produit et en diminue l'efficacité. Si les mains sont visiblement souillées, lavez-les à l'eau et au savon plutôt que d'utiliser la solution hydro-alcoolique (SHA).

LES ÉTAPES SIMPLES ET EFFICACES D'UN BON LAVAGE DES MAINS

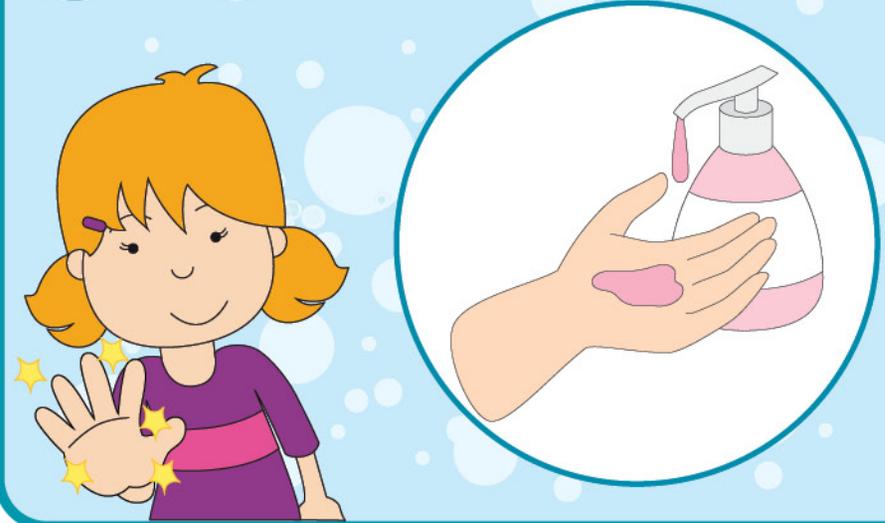


LES ÉTAPES SIMPLES ET EFFICACES D'UN BON LAVAGE DES MAINS

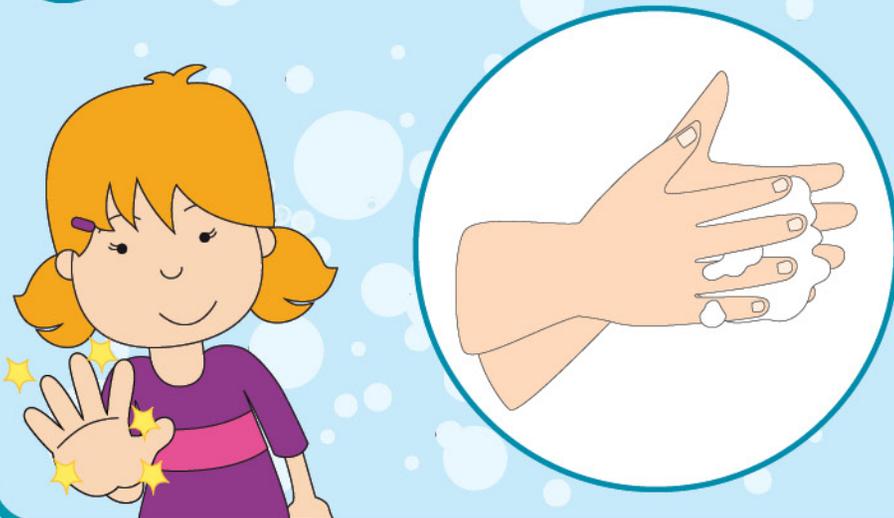
1 Mouiller vos mains avec de l'eau



2 Prendre du savon



3 Frotter paume à paume



4 Frotter paume à paume les doigts enlacés



LES ÉTAPES SIMPLES ET EFFICACES D'UN BON LAVAGE DES MAINS

5

Frotter le dos des mains



6

Frotter la base de chaque pouce



7

Frotter les ongles de chaque doigt



8

Frotter les poignets en rotation



LES ÉTAPES SIMPLE ET EFFICACE D'UN BON LAVAGE DES MAINS

9

Rincer vos mains avec de l'eau



10

Sécher vos mains avec une serviette



En devenant membre du Club Educatout, vous aurez accès à des milliers de documents imprimables comme celui-ci ainsi qu'à un nouveau thème chaque semaine. **POUR EN SAVOIR PLUS**

PROTÉGEZ LA SANTÉ DES AUTRES !

Tousser ou éternuer sans contaminer



1

Couvrez votre bouche et votre nez avec un mouchoir de papier lorsque vous toussiez ou éternuez.



2

Jetez le mouchoir de papier à la poubelle.



3

Si vous n'avez pas de mouchoir de papier, toussiez ou éternuez dans le pli de votre coude ou le haut de votre bras.



4

Lavez-vous les mains souvent. Si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon, utilisez un produit antiseptique.

SI VOUS ÊTES MALADE, ÉVITEZ DE RENDRE VISITE À VOS PROCHES.

Québec.ca

MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19)

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

DES ESPACES PUBLICS

Le présent document fournit les lignes directrices concernant le nettoyage et la désinfection des lieux publics, notamment les écoles, les universités, les bibliothèques publiques, les musées, les transports en commun, les lieux d'hébergement communautaires et les milieux de travail.



CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR

- ▶ Les surfaces fréquemment touchées avec les mains sont plus susceptibles d'être contaminées, par exemple les poignées de porte, les mains courantes, les boutons d'ascenseurs, les interrupteurs, les poignées d'armoires, les poignées de robinet, les tables, les comptoirs et les appareils électroniques.
- ▶ On ne sait pas encore combien de temps le virus causant la COVID-19 survit sur les surfaces. Toutefois, les données préliminaires donnent à croire qu'il peut vivre sur les objets et les surfaces de quelques heures à quelques jours.

CHOISIR UN PRODUIT QUI NETTOIE ET DÉSINFECTE

- ▶ Lors du nettoyage des espaces publics, il faut choisir des produits qui nettoient **et** désinfectent en même temps (p. ex. des solutions prémélangées/lingettes de nettoyage et de désinfection du commerce, si disponibles).
 - Les **produits nettoyants** éliminent les germes, la saleté et les impuretés des surfaces grâce à du savon (ou du détergent) et de l'eau. Le nettoyage ne tue pas nécessairement les germes, mais il les enlève et réduit leur nombre et le risque de répandre des infections.

- Les **produits désinfectants** tuent les germes se trouvant sur les surfaces au moyen de produits chimiques.

- ▶ Il faut seulement utiliser des **désinfectants pour surfaces dures assortis** d'un numéro d'identification du médicament (DIN). Ce numéro de huit chiffres est attribué par Santé Canada et il confirme que le produit désinfectant est approuvé et sécuritaire pour un usage au Canada.

CRÉER UNE PROCÉDURE DE NETTOYAGE

- ▶ Les exploitants de lieux communautaires devraient élaborer des procédures et des protocoles relatifs au nettoyage des espaces publics ou passer en revue leurs procédures ou protocoles existants. Cela aidera à déterminer où il faut apporter des améliorations ou effectuer des travaux supplémentaires de nettoyage.
- ▶ Il faut lire et suivre les instructions des fabricants afin d'utiliser de façon sécuritaire les produits de nettoyage et de désinfection (c.-à-d. porter des gants, utiliser les produits dans un endroit bien aéré, laisser le désinfectant suffisamment longtemps sur la surface pour qu'il tue les germes selon le produit utilisé).

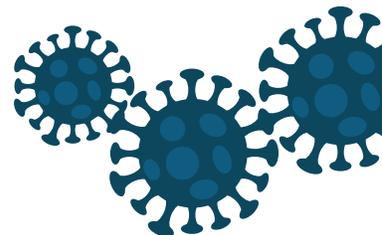


- ▶ Il faut laver ses mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool après avoir retiré ses gants.
- ▶ Il faut utiliser des linges humides propres ou une vadrouille mouillée. Il ne faut pas épousseter ni balayer les surfaces afin d'éviter de répandre dans l'air des gouttelettes contenant le virus.
- ▶ Les articles de nettoyage jetables qui sont contaminés (p. ex. les têtes de vadrouilles, les linges) devraient être mis dans un sac à déchet doublé avant d'être jetés avec les déchets réguliers. Les articles de nettoyage réutilisables peuvent être lavés au moyen de savon à lessive régulier et d'eau chaude (entre 60 et 90°C). Nettoyez et désinfectez les surfaces qui sont fréquemment touchées.
- ▶ En plus du nettoyage courant, les surfaces qui sont fréquemment touchées avec les mains devraient être nettoyées et désinfectées plus souvent, et lorsqu'elles sont visiblement sales.
- ▶ Les espaces communs, comme les cuisines et les salles de bain, devraient également être nettoyés plus souvent.



**NOUS POUVONS TOUS
CONTRIBUER À PRÉVENIR
LA PROPAGATION DE LA
MALADIE À CORONAVIRUS.
POUR OBTENIR DE PLUS
AMPLES RENSEIGNEMENTS,
CONSULTEZ LE**

site Canada.ca/le-coronavirus
ou communiquez avec nous
1-833-784-4397

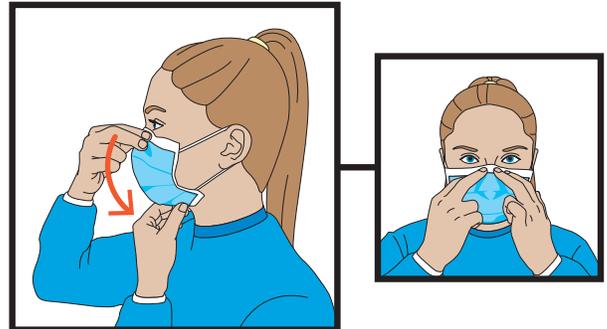


MASQUE DE PROCÉDURE

Comment le mettre et le retirer

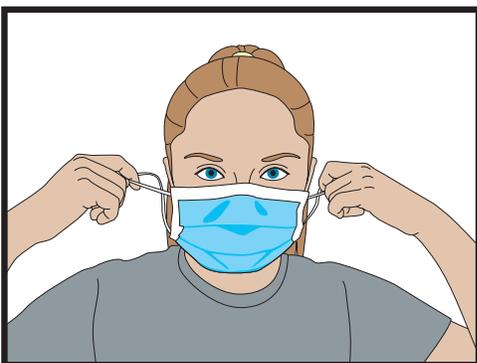
COMMENT METTRE LE MASQUE

1. SE LAVER les mains avant de prendre un masque
2. PASSER les courroies derrière les oreilles
3. DÉPLIER le masque du nez jusqu'au menton
4. S'ASSURER que le masque adhère aux joues
5. MODELER la pince nasale à la forme du nez



COMMENT RETIRER LE MASQUE

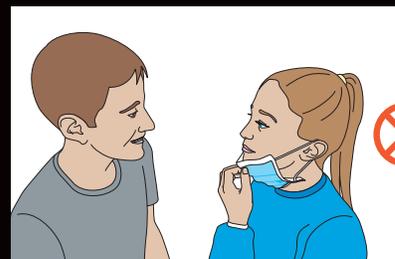
1. SE LAVER LES MAINS puis retirer le masque en saisissant les courroies
2. SE RELAXER LES MAINS après avoir retiré le masque



ATTENTION !



NE PAS TOUCHER le masque



NE PAS RETIRER le masque pour parler avec une autre personne

CHANGER DE MASQUE

- LORSQU'IL EST SOUILLÉ
- LORSQU'IL EST HUMIDE ET INCONFORTABLE
- SELON LES RECOMMANDATIONS DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

Coronavirus (COVID-19)

Le port du couvre-visage – Version simplifiée imagée

Étapes imagées : utiliser un couvre-visage

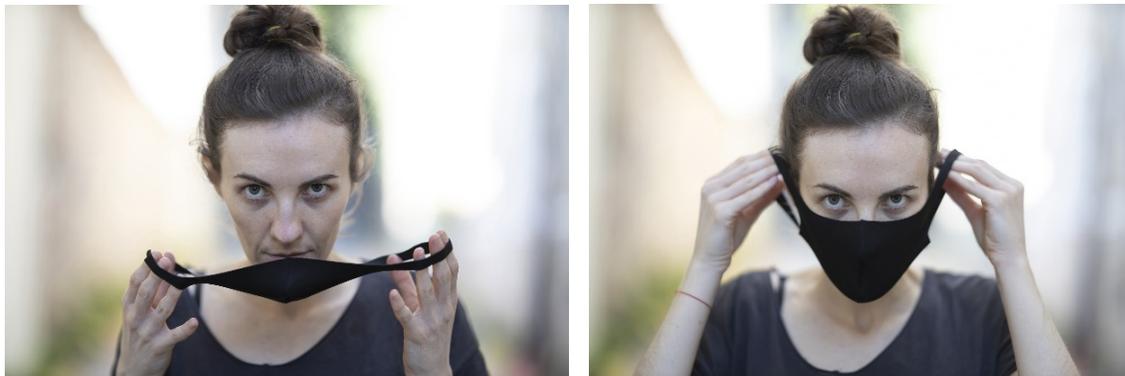
1. Laver mes mains avec de l'eau et du savon



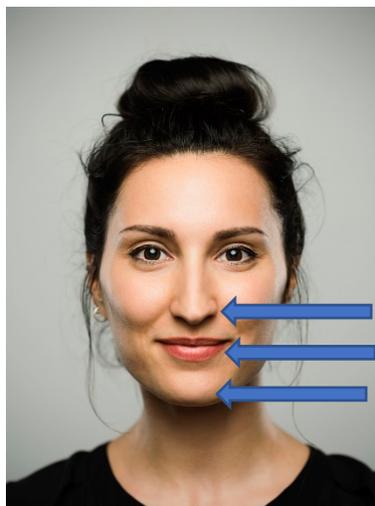
2. Prendre mon couvre-visage propre



3. Mettre mon couvre-visage en le tenant par les élastiques.



4. Placer mon couvre-visage pour recouvrir mon nez, ma bouche et doit aussi être ajusté sous le menton.



5. Laver mes mains après avoir mis mon couvre-visage.



SUPER, j'ai bien mis mon couvre-visage.

Consignes d'utilisation de mon couvre-visage

✓ Changez mon couvre-visage s'il est humide, sale ou brisé.



⊘ Ne pas laisser mon couvre-visage accroché à mon cou ou pendu à une oreille.



✓ Je garde mon couvre-visage sur mon visage et j'essaie de ne pas le toucher.



✓ Si je touche mon couvre-visage pendant que je le porte, je me lave les mains.

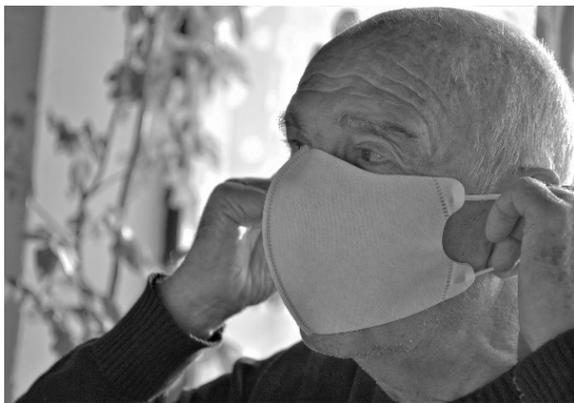


Étapes imagées : Enlever mon couvre-visage

1. Laver mes mains avec de l'eau et du savon



2. Prendre les élastiques (ou les ficelles) sans toucher le devant de mon couvre-visage.



3. Tenir seulement les élastiques (ou les ficelles) de mon couvre-visage.



4. Déposer mon couvre-visage dans un sac ou un bac propre.

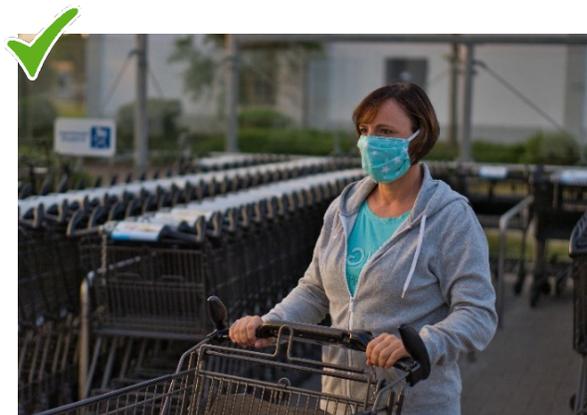


5. Laver mon couvre-visage dès mon retour à la maison avec le reste de ma lessive.



OÙ METTRE MON COUVRE-VISAGE

Épicerie



Transport en commun



Aller à une clinique ou à l'hôpital





Je dois mettre mon couvre-visage si je pense avoir le coronavirus ou si j'ai été en contact avec une personne ayant le coronavirus.

